



Procès-verbal de la séance du CC du 16 février 2017 à la grande salle, 20h15

Présidence : M. Alfred Roth

Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016

Le président ouvre la séance et salue les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale et M. S. Ruby, boursier. Il salue dans le public la présence de M. D. Gamboni, responsable du service technique, et de M. le député Marc Oran.

Se sont excusés : Mmes les députées Muriel Tahlmann et Léna Lio et MM. les députés Jacques Haldy, Philippe Modoux

Le secrétaire fait l'appel. Avec 43 membres présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Personnes excusées : Mmes C. Aubert, C. Gygi, A.I. Azevedo, S. Rainotte et MM. M. Belardinelli, M. Cavadini, G. De Pierri, C. Devalte, M.G. Markides, J.-M. Mayor, C. Stutz, J.-M. Waldmeyer.

Personnes absentes : Mme V. Rodondi, MM. C. Novelli et F. Zürcher.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le président met en discussion le PV de la séance du jeudi 8 décembre 2016.

M. Bartolacelli relève au point 4 que le sujet pour les communications de la CCAR n'était pas à l'ordre du jour. Il demande que ce point reste pour les prochains OJ.

Le PV est accepté à la majorité, avec 5 abstentions.

2. Assermentation de M. Christian Nicolet

Le président présente en quelques mots le nouveau membre, puis demande à M. Nicolet de s'avancer. Le texte officiel est lu et le conseiller prête serment. Il est applaudi par l'assemblée.

3. Communication du Bureau du Conseil

A l'image du résultat cantonal, les cancoires ont accepté tous les objets présentés lors des votations du 12 février 2017. La participation est de 59 % pour le fédéral et 57 % pour le cantonal. Moyenne cantonale 48 %.

Le nouvel horaire a été introduit, sans problème, soit la fermeture du bureau et la dernière levée de la boîte aux lettres à 11h00. 3 personnes sont arrivées hors délai, le nombre de votants au bureau ne change pas : 8. Les résultats ont été transmis avant 12h.

Le président lance un appel pour les prochaines élections (Grand Conseil et Conseil d'Etat) 1^{er} tour le 30 avril 2017 et le 2^e tour 21 mai 2017. Les personnes intéressées à participer au dépouillement peuvent s'annoncer auprès du secrétaire.

Le président passe en suite à la lecture de la lettre de démission du Conseil de M. Christophe Rasch.

Le Préfet a informé par courrier qu'un groupe de travail a été formé dans le cadre de la mise en œuvre de la fusion des ORPC pour créer la nouvelle Organisation de la Protection Civile du district de Lavaux-Oron. La CCAR a été désignée pour l'étude du préavis qui sera soumis au cours du 2^e semestre de cette année.

4. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole au Syndic, puis aux membres de la Municipalité.

Pour les communications, se référer au document disponible sur le site Internet.

5. Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

La CCU et la CCAR n'ont pas de communication.

6. Préavis municipal N° 1/2017 « Crédit pour les travaux de réhabilitation de la RC 773c en la traversée de la localité »

Commission technique : MM. C. Blin, D. Mérinat, F. Michaud

CCU : MM. F. Bovey, P. Bugnon, G. de Pierri, S. Gabella et Mme A. Zoia

Commission des finances : M. J.-P. Bolay, président, Mmes C. Juillerat et C. Touati de Jonge, MM. M. Henchoz et J.-C. Favre

Le président donne la parole à M. Blin, pour la commission technique, qui lit le rapport de la CT. Puis il passe la parole à M. J.-P. Bolay pour la lecture du rapport de la commission des finances. Un amendement est inclus dans le rapport de la CF.

Le président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. le syndic indique que la Municipalité peut souscrire à l'amendement proposé par la CF, comme à toute autre décision du Conseil et rappelle que le plan directeur de 1999 n'est pas contraignant ni pour le CC, ni pour la Municipalité, c'est un guide. La Municipalité ne se prononcera pas sur l'amendement.

Mme Gillard a des questions sur deux éléments. Au point 4.2.8, sur l'aménagement du carrefour, elle demande de confirmer l'emplacement de l'arbre sur le plan, à l'éventuel détriment de la boîte aux lettres ou des places de parc en zone bleue. M. Michelet répond qu'il s'agit uniquement d'une illustration et l'emplacement sur le plan est indicatif. Il n'est pas prévu de supprimer de places de stationnement.

Comme deuxième point, elle relève qu'aucune remarque n'a été faite sur la problématique des pavés pour des personnes en chaise roulante, avec poussette ou tintébins. La zone est très fréquentée avec l'arrêt de bus. Elle a contacté l'AVACAH (Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés), qui évoque la norme SIA 500 (constructions sans obstacles). Elle soutient l'amendement, pas seulement pour des raisons économiques, mais en y ajoutant l'aspect pratique lié à la mobilité réduite. Elle est prête à faire un nouvel amendement si nécessaire. M. Michelet indique que ce ne sont pas des pavés de style « médiéval ». Cette problématique a été abordée avec la CT avec des exemples de construction: le trottoir au prieuré de Pully et la place devant le bâtiment communal de Paudex. Il a été étudié que ces travaux n'entraînaient pas d'obstacles et respectaient les normes.

Pour clarifier le débat, la Municipalité gère la façon de faire les travaux. Le CC apporte les crédits et donc amende les sommes mais ne peut pas décider des matériaux et des choix.

M. Kalogeropoulos, en tant qu'ingénieur civil, revient sur le rapport technique. Les montants des soumissions sont indiqués comme bas par rapport à la normale. Il estime que les travaux sont relativement complexes, avec reprise de sous-œuvre existant au niveau d'un glissement de terrain, avec du forage en trafic ouvert, et qu'il y a des risques que les prix ne respecteront pas l'enveloppe prévue et que le budget explose. Au sujet de la maintenance, en zone de virage, les parois anti-bruit serviront de protection par rapport au trafic des véhicules et les coûts de maintenance dans le temps lui semblent trop optimistes. Il estime que dans quinze ans des travaux seront à refaire, car les pieds des parois anti-bruit seront corrodés par le salage d'hiver, avec diminution de la protection de ces éléments. Il demande de faire attention au niveau de la maintenance et au niveau de ces coûts.

Réponse de M. le syndic sur la procédure des marchés publics : les prix sont figés, sauf en cas de lacune majeure dans le dossier ou de travaux supplémentaires à entreprendre. Le projet a été suivi par 2 bureaux conseils et le risque principal reste géologique, qui pourrait amener à des travaux complémentaires. Les prix sont actuellement plus bas car de grands travaux d'aménagement ont pris du retard dans la région et qu'il y a une pression sur les prix. Pour le deuxième point, il prend note pour les travaux à effectuer de porter une attention particulière aux pieds de ces parois.

M. M. Dupertuis intervient pour indiquer que les pavés amèneraient un aspect villageois à cette route qui ne doit pas être considérée comme une autoroute entre Pully et Vevey. Il se demande s'il faut faire des économies sur ce point et péjorer le charme du village.

M. Brunet demande s'il y a des risques de ne pas obtenir les subventions et si les solutions les moins impactant pour la population ont bien été recherchées. Qu'en sera-t-il de la communication sur les étapes des travaux aux riverains ? M. Michelet indique que deux entreprises principales feront les travaux par tronçon et que leur planning sera optimisé. Démarrage des travaux au carrefour de la Cure pour éviter d'avoir une zone de chantier ingérable au centre du village vers la fin de travaux. Les gênes seront annoncées aux riverains par des séances d'information en fonction des étapes. Les entreprises ont déjà travaillé pour la commune et les contacts des contremaîtres avec les riverains ont été bons.

M. le syndic indique qu'une demande préalable de subside a été déposée en décembre. On ne connaît pas les autres dossiers, mais nous seront dans l'enveloppe 2017-2018. On sait que ce projet est éligible pour des subventions sur le chantier. Dans le préavis, les chiffres ont été déterminés sur la base de calculation fixée par le canton et la Confédération, ce qui n'engage pas le canton. Le processus est assez long et le canton rembourse en général sur la base des comptes bouclés.

M. Favre revient sur l'importance du montant de Fr. 230'000.- qui peut paraître faible à certains. Il tient à mentionner quelques chiffres. Avec ce chantier, le total des emprunts contractés par la Commune atteindra Fr. 38 millions. La marge d'autofinancement a été estimée à Fr. 1'067'000 pour 2017 et elle sera selon les prévisions d'environ Fr. 1,5 Mio par année au cours de la présente législature. 5 millions d'investissements représentent donc presque 4 ans de marge d'autofinancement. La somme de Fr. 230'000 correspond à 21,6% de la marge d'autofinancement de 2017. Cela représente également Fr. 64.- par habitant, soit presque 1% d'endettement net en plus. Cela fait beaucoup pour du pavé, surtout que c'est une bordure de route et pas une place de village. Il encourage donc à voter pour l'amendement.

Mme de Watteville pense les pavés apporteraient visuellement un côté sécuritaire et qu'ils donneraient le sentiment à un automobiliste qu'il doit rouler moins vite.

M. Bolay intervient pour indiquer que les avis des commissions sont unanimes hormis les trottoirs pavés. Comme relevé par la CCU, l'esthétique est une notion subjective. Il pense que cet aspect ne sera pas vu par les automobilistes, alors que les massifs fleuris sont à hauteur des yeux. La pose de pavés entraîne d'autres problèmes, comme le déneigement et pour les piétons et joggeurs. La CCU défend l'option des trottoirs pavés, ce qu'il respecte. Comme cité, la commune n'a pas forcément investi pour mettre en valeur les aménagements extérieurs. Il rappelle que l'argent est le nerf de la guerre et que la Municipalité a embelli la commune par de petites touches. Depuis plusieurs années, la CF parle de faire des économies pour réduire l'endettement et ce projet va l'augmenter encore fortement. Il faut investir pour ce qui est strictement nécessaire afin de réduire cette hausse. Il demande de refuser une option agréable, mais esthétique. En soutenant l'amendement, il s'agit d'un soutien à la politique de la CF de recherche d'économies pour arriver au désendettement.

M. Bérard demande si on économise Fr. 230'000 sur la pose de pavés, quel est le coût approximatif pour mettre du goudron sur les trottoirs à la place. Le syndic indique que c'est le montant net d'économies, le goudron est compris.

M. Henchoz souligne que cette route reste une traversée de village, avec près de 12'000 véhicules par jour. On ne parle pas d'une place de village, d'une zone piétonne ou de commerces, de détente, de ballade dominicale ou d'une zone à 30. Il ne faut pas s'illusionner : Belmont ressemble de plus en plus à une banlieue urbaine qu'à un bourg campagnard. Il faut saisir chaque occasion de diminuer l'endettement ou de ne pas l'augmenter. La CF a fait son devoir en s'opposant à cette dépense.

Mme Gillard soutient la CF et rajoute qu'aucune autre zone pavée n'est présente à Belmont. On peut souligner par contre d'autres éléments avec des pavés, comme des places de parcs.

Pour Mme Recchia, ce n'est pas seulement un problème esthétique, mais aussi un problème de sécurité. Quand on arrive sur une zone pavée, on ralentit. M. Favre précise qu'il y a d'autres moyens de faire du marquage, comme pour la ligne de la piste cyclable.

M. M. Dupertuis rappelle lors de la soirée d'information qu'un des aménagements évoqué est de baisser l'éclairage pour avoir un aspect villageois. On veut avoir un village décoré, qu'il soit agréable, avoir une harmonie dans les éléments, donc il faut prendre en compte cet aspect des pavés.

M. Kalogeropoulos considère que les pavés ne sont pas pratiques pour des poussettes et qu'il s'agit d'une belle mais mauvaise idée.

M. Trumic donne son image sur le paysage urbain. Il faut garder la qualité de l'espace vivable par une allée piétonne depuis la bibliothèque jusqu'au musée Deutsch. Il faut aménager le trottoir pour garder cet espace agréable. Il remarque que de petits détails n'ont pas bien été pensés dans les aménagements passés. Il faut réfléchir à sécuriser les accès piétons pour les personnes et les enfants en particulier, bien que cela coûte.

Le président passe au vote de l'amendement de la commission de finances. Il est accepté avec 27 voix pour, 5 avis contraires et 9 abstentions.

Le président passe ensuite à la lecture des conclusions amendées. Le préavis 1/2017 est accepté à la majorité, avec 5 abstentions.

M. Bolay, au nom de la CF, remercie les Conseillers pour le soutien accordé au travail de sa commission. Il remercie la Municipalité d'être à l'écoute et la CCU d'avoir défendu sa position.

7. Préavis municipal N° 2/2017 « Plafond d'endettement et de cautionnement pour les années 2017-2021 – Autorisation d'emprunter »

Commission des finances : M. J.-P. Bolay, président, Mmes C. Juillerat et C. Touati de Jonge, MM. M. Henchoz et J.-C. Favre

Le président donne la parole à M. J.-C. Favre pour la lecture du rapport.

Sans question du Conseil, le président lit les conclusions et passe au vote. Le préavis n° 2/2017 est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

8. Arrêt bus scolaire

Le président donne la parole à M. Bolay. Ce dernier a reçu un courrier d'un avocat qui représente une famille de Belmont. Pour éviter qu'une fausse rumeur se propage, il a été décidé avec le président de mettre ce point à l'ordre du jour. Le courrier est lu. Il indiquait qu'une pétition avait été adressée par plusieurs habitants à la Municipalité pour demander l'ajout d'un arrêt du bus scolaire sur le parcours actuel, au niveau du bas de la route de la Louche. Face au refus de la Municipalité, le courrier demande l'intervention d'un Conseiller. M. Bolay demande à la Municipalité de donner des informations supplémentaires pour une meilleure compréhension de l'affaire.

Le syndic rappelle que la Municipalité avait pris en compte la pétition, analysé la demande et répondu en donnant les voies de recours, mais que la famille a mandaté un avocat pour revenir sur le sujet par le biais du Conseil communal. Le règlement pour le ramassage scolaire a été soumis et validé par le Conseil communal, puis par la cheffe du département. La Municipalité a édicté ensuite les dispositifs, comme les tarifs, et détaillé les différents moyens modes de transport. La loi dit que la commune doit pourvoir à assurer le transport des enfants dans un périmètre au delà de 2.5 km de l'école, à vol d'oiseau. Le ramassage scolaire avait été mis en place pour la zone de la Métraude qui est hors périmètre et il dessert d'autres secteurs du haut de la commune. Il reste aujourd'hui quelques places disponibles, mais d'autres enfants pourraient en avoir besoin. On ne peut pas ouvrir le dispositif en changeant les règles pour le fermer quelques mois plus tard si la situation change. De plus, dans le cas présenté, l'arrêt de bus serait à 500 mètres de l'école (mais 420 mètres en passant par les raccourcis piétons).

Lors de l'analyse de la pétition, la Municipalité avait remarqué que les familles pétitionnaires, au nombre de 6, sur les 60 familles potentiellement concernées, représentaient en tout 6 enfants en âge de scolarité primaire. Le syndic lit un courrier de réponse envoyé par un habitant au pétitionnaire.

Le syndic conclut en se posant la question s'il faut changer le périmètre du dispositif au risque de devoir plus tard refuser des transports à des gens qui sont dans le périmètre. De plus il considère qu'un enfant peut faire 500 mètres à pied pour se rendre à l'école, dans des zones sécurisées.

Le président conclut ce point en disant que l'information a été faite.

9. Divers et propositions individuelles

M. Megias remercie le service de déneigement pour le travail effectué cet hiver.

M. le syndic indique que la séance du Conseil fixée au 30 mars n'aura pas lieu, faute d'objets à présenter au CC. Mais l'assemblée générale des Cancoires indépendants de Belmont (CIB) se tiendra à cette date, à 19h. Cette assemblée sera suivie à 20h par une séance d'information pour la population sur la sécurité, avec comme intervenant le Commandant de la police Est Lausannoise.

Il est 22h30 lorsque le président clôt la séance du 16 février 2017.

Pour le Bureau du Conseil communal

le président



Alfred Roth



le secrétaire



Didier Bérard

Commune de Belmont-sur-Lausanne
Conseil communal

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture